



2022

CCTP

Travaux complémentaires pour le réaménagement d'EOLE



CENTRE HOSPITALIER – DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES
2 Rue Valentin Haüy – Boîte Postale 740 – 34525 BEZIERS CEDEX
☎ 04 67 35 74 34 – FAX : 04 67 35 79 93

Stephane VERK

02/04/2022

SOMMAIRE

I – PRESENTATION GENERALE DU PROJET	Page 2
II – DESCRIPTION GENERALE	Page 3
III – PROGRAMMES TECHNIQUES	
3.1 – Commun à tous les lots	Page 7
3.4 - Lot n°6 : Menuiseries intérieures	Page 18
3.5 - Lot n°8 : Peintures	Page 21

I - PRESENTATION GENERALE DU PROJET

La présente consultation de travaux a pour objet « la remise en état des surfaces de certains locaux d'EOLE» pour le Centre Hospitalier de Béziers sur le Site Montimaran.

Tous les travaux bâtiment doivent être conformes à la réglementation en vigueur et suivant les règles de sécurité.

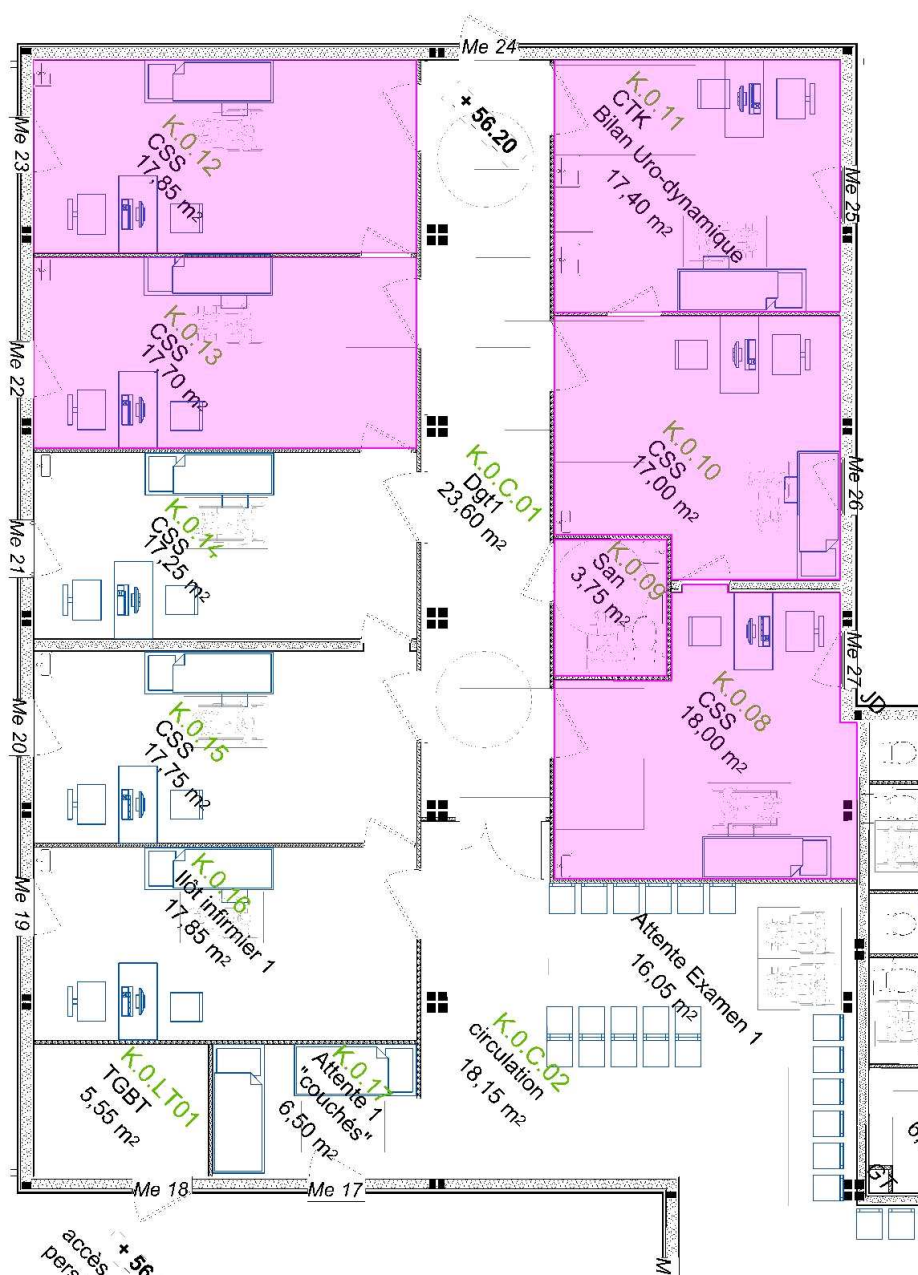
LOT	DESIGNATION
LOT 6	Menuiseries
LOT 8	Peinture

II – DESCRIPTION GENERALE DU PROJET

Les locaux se situent au niveau RdC du bâtiment EOLE sur le Centre Hospitalier de Béziers. Locaux en accès direct depuis la voirie du C.H.B..

➔ ETAT DES LIEUX

Les travaux devront se faire en co-activité, le centre hospitalier ne pouvant pas stopper l'activité.



ATTESTATION DE VISITE SUR SITE :

Je soussigné,, représentant la Sté, atteste
m'être rendu ce pour prendre connaissance des lieux afin de
répondre à la consultation concernant **les Travaux complémentaires pour le
réaménagement d'EOLE, sur le site de Montimaran**, afin de répondre à l'appel public à la
concurrence.


Signature du Soumissionnaire

Fait à Béziers, le
Signature du Centre Hospitalier de Béziers

Stéphane VERK
Chargé d'affaire

PLANNING PREVISIONNEL

Début du chantier : Avril 2022 – Durée : 2 semaines

					
Lot :		Planning Prévisionnel	TRAVAUX	4-42d	
		COMPLEMENTAIRES EOLE		08/04/2022	
MENUISERIE	Pose nouveaux équipements				
PEINTURE	Préparation surfaces				
	Mise en peinture				
		EOLE			
		Lundi 25-avr			
		Mardi 26-avr			
		Mercredi 27-avr			
		Jeudi 28-avr			
		Vendredi 29-avr			
		Samedi 30-avr			
		Dimanche 01-mai			
		Lundi 02-mai			
		Mardi 03-mai			
		Mercredi 04-mai			
		Jeudi 05-mai			
		Vendredi 06-mai			
		Samedi 07-mai			
		Dimanche 08-mai			
		Lundi 09-mai			
		Mardi 10-mai			
		Mercredi 11-mai			
		Jeudi 12-mai			
		Vendredi 13-mai			

Stéphane VERK



HYGIENE ET SECURITE

Les entreprises seront tenues de prendre à leur charge toutes les mesures de sécurité et d'hygiène nécessaires au respect des textes réglementaires.

☒ RESPECT D'HYGIENE

- ✓ Fermer l'espace occupé par le chantier
- ✓ Maintenir constamment le chantier et les circuits d'évacuation des gravats en état convenable de propreté.
- ✓ Eviter toutes les nuisances (bruits, poussières, etc....)

☒ RESPECT DES CONSIGNES DE SECURITE

- Sécurité Incendie :

- ✓ Pour tout point chaud, un permis de feu doit être retiré auprès du service Sécurité (niveau -2) ainsi que pour toute intervention sur les organes de mise en sécurité et de protection.

☒ RESPECT DES CONSIGNES PARTICULIERES DU CHANTIER

- ✓ Toutes interventions sur les réseaux devront être d'un commun accord, programmées avec un responsable de la Direction des Services Techniques du Centre Hospitalier.
- ✓ L'amplitude horaire sera définie pour chaque opération ainsi que les accès, stationnement, etc....

III – PROGRAMME TECHNIQUE DETAILLE

Commun à tous les lots

→ ETENDUE DES PRESTATIONS

Les travaux seront réalisés sur des ouvrages existants. Toutes les précautions seront prises pour ne causer aucun dégât à ces ouvrages et aux ouvrages mitoyens en activité durant les travaux.

L'activité du Centre Hospitalier de Béziers devra se poursuivre sans gêne pour ses utilisateurs. L'entrepreneur aura à charge de programmer avec la Direction des Services Techniques toutes interruptions et/ou coupures sur les réseaux (eau, électricité, fluides, etc....)

Une éventuelle incompatibilité due aux bruits, aux poussières, etc...., peut amener la Direction des Services Techniques à interrompre l'activité momentanée du chantier sans préjudice financier pour l'entreprise. Certaines opérations seront à réaliser le samedi.

→ Seront prévus et chiffrés dans l'offre :

- ✓ **Toutes les mesures nécessaires à la sécurité collective, conformément aux recommandations de la commission de sécurité de la chambre syndicale nationale.**
- ✓ Toutes les prestations de montage et frais afférents aux matériaux et matériels, etc....
- ✓ Enlèvement des déchets et nettoyages par aspiration
- ✓ Protection des ouvrages existants pendant la durée des travaux
- ✓ L'entrepreneur devra procéder aux divers essais nécessaires permettant d'apprécier la bonne exécution de ses travaux, ainsi que les coûts BET, contrôles, etc....
- ✓ L'entreprise devra transmettre à la fin du chantier toutes les pièces afférentes au chantier, plans, calculs, mise à jour des schémas électriques, procès-verbaux au feu, avis techniques des produits, etc.... D.O.E., 2 supports papier + 1 support informatique (**Fichiers AUTOCAD 2011**).

Le fond de plan sera fourni par la Direction des Services Techniques.

- ✓ **Plans et notices :**
 - ✓ L'entreprise remettra préalablement à la réception :
 - ✓ les plans de récolement de l'installation
 - ✓ les notices techniques des appareils

→ **Obligations de l'entrepreneur :**

Les travaux comprennent tous ceux nécessaires au parfait achèvement des ouvrages, au bon fonctionnement suivant les cahiers règlements, DTU, normes, sécurité incendie, etc..... y compris calculs, plans, croquis, essais, etc.... à la charge de chacun des lots.

Les travaux nécessaires pour la levée des réserves de réception, si nécessaire.

Les contraintes d'accès au site, les contraintes horaires pour travaux bruyants, l'hygiène environnementale, les plages horaires pour l'approvisionnement des matériaux, confidentialité, etc.... doivent être respectés.

→ **Connaissance du projet :**

Il est précisé aux entrepreneurs que pour tous renseignements concernant les dispositions prévues pour les autres corps d'état, qui peuvent interférer ou avoir des incidences pour leur propre lot, ils sont tenus de se référer aux devis descriptifs, plans ou toutes pièces de dossier du ou des lots correspondants.

Par le seul fait de soumissionner, chaque entrepreneur reconnaît avoir examiné avec soin toutes les pièces du dossier et avoir signalé aux Maîtres d'œuvre les imprécisions, omissions ou contradictions qu'il aurait pu relever et que toutes solutions y ont été apportées, ou qu'il a personnellement envisagé et pris à son compte toutes mesures propres à y remédier.

De ce fait, aucune omission ou insuffisance de précision, défaut de prévisions de la part de l'entrepreneur, faute de compléments d'études ou tous autres motifs ne sauraient être invoqués par lui, après remise des offres comme en cours d'exécution, pour le soustraire ou tenter de réduire l'importance de ses obligations.

De même, aucun entrepreneur ne pourrait non plus réclamer de supplément en s'appuyant sur ce que des désignations mentionnées sur les plans et devis pourraient présenter d'inexact, d'incomplet ou de contradictoire, ou sur des omissions évidentes qui pourraient se révéler, mais également non dénoncées avant la remise des offres.

Par ailleurs, il est fait rappel du prix global et forfaitaire des prestations à réaliser.

→ **Réserve:**

Si des réserves sont émises par l'entreprise sur le dossier de consultation, celles-ci devront être formulées par écrit sous forme d'une note annexée à son Acte d'Engagement, éventuellement chiffrées, en complément de son bordereau de prix.

Après la signature du marché, aucune réserve ne sera recevable de la part de l'entreprise.

NOTA : - Tous les travaux de rebouchage après passage de réseaux, y compris respect des règles C.F., réalisés par un lot, sont à la charge du lot concerné

→ **Obligations du Maître d'Ouvrage :**

Mise à disposition aux entreprises pendant la durée des travaux :

- ✓ 1 sanitaire à proximité
- ✓ L'eau EU / EV
- ✓ L'électricité

CCTP LOT 6

Travaux complémentaires pour le réaménagement d'EOLE



Stephane VERK

02/04/2022

<p style="text-align: center;">Lot n°6</p> <p style="text-align: center;">Menuiserie bois/pvc</p>

⇒ **CONSISTANCE DES TRAVAUX**

Outre les prescriptions règlementaires ou techniques, tous les travaux seront exécutés pour satisfaire aux DTU et normes en vigueur.

Les travaux du présent lot ont pour objet :

- ✓ Toutes les menuiseries existantes conservées seront révisées et remises en état si nécessaire ainsi que l'équipement, ferme portes, portes de gaines, etc...
- ✓ Dépose soignée de châssis fixes bois et banque.
- ✓ Fourniture et pose dans tous les locaux des menuiseries. Elles seront toutes en bois, portes pleines à parements stratifié (Cf. plan)
- ✓ Les portes à exigence de sécurité auront un degré coupe-feu conforme à la réglementation suivant affectation du local (CF-PF-) et tous les équipements spécifiques à caractère de sécurité (ferme porte, sélecteur, barres anti panique, etc...)
- ✓ Tous les bois seront traités fongicide, insecticide, les menuiseries catégorie 1, choix A pour les résineux, les panneaux de particules : CTB H – densité 650 kg m³ au minimum et contre plaques : CTBX.
- ✓ Lisse basse : Protections murales par lisses basses
Fourniture et mise en œuvre de lisses de protection sur les parois des circulations.
Élément composé d'un pare-choc arrondi avec liseré clippé en PVC rigide, le tout venant se clipper sur des supports en aluminium, des clips.
L'ensemble anti-choc. Classé M1 et coloré dans la masse y compris accessoires : Embouts, angles externes et internes, pièces de raccordement, etc., et toutes prestations complémentaire et nécessaire à une parfaite finition.
Couleur au choix des concepteurs, fixation en applique sur les parois des circulations et les placards techniques
- ✓ Main courante : fourniture et pose de main courante ronde gainée PVC antibactérien de 40 mm de diamètre, constituée d'un profilé aluminium recouvert d'une gaine en PVC lisse. Fixation sur des supports en aluminium de largeur adaptée pour éviter tout poinçonnement mural.
Des accessoires en PVC lisse (embouts, angles internes et externes, etc.) complètent l'ensemble et viennent se manchonner et se fixer dans le profilé à l'aide de vis de blocage.
L'ensemble classé M1 et coloré dans la masse y compris accessoires : embouts, angles externes et internes, pièces de raccordement, etc, et toutes prestations complémentaires et nécessaires à une parfaite finition
- ✓ Toutes les portes devront posséder une serrure de sécurité dont l'ensemble sera géré par l'organigramme (passe partout général et partiel / variures). Elles seront choisies dans la gamme usage intense du fabricant tel que JPM-Bricard.
- ✓ Toutes les portes seront équipées de garnitures à rosaces type Normbau (béquille double ZD92F) blanc.

⇒ PROTECTION DES OUVRAGES

L'Entrepreneur devra prendre toutes les précautions nécessaires pour ne pas détériorer les ouvrages existants.

En cas de détérioration il devra la remise en état à ses seuls frais. De plus, il devra assurer la protection de ses ouvrages réalisés et ce jusqu'à la livraison.

⇒ NETTOYAGE

L'entrepreneur du présent lot doit le nettoyage et l'enlèvement de tous les déchets et salissures provenant de ses travaux.

⇒ GENERALITES

Vu la spécificité des travaux et leur nature (réhabilitation, branchement et travail sur existant), l'Entrepreneur devra impérativement se rendre sur place avant la remise des offres, pour mesurer l'ampleur de ses prestations tant qualitativement que quantitativement.

L'attention de l'entrepreneur est attirée sur le fait que s'agissant d'une réhabilitation il devra prévoir dans son offre toutes les pièces complémentaires nécessaires au parfait achèvement de son ouvrage (tapées, joints d'étanchéité complémentaire, cales, tapées de compensation des parties cintrées pour ouvrant droit, etc. sans limitation)

⇒ LOCALISATION :

- ✓ K.0.08 : R.A.S
- ✓ K.0.09 : R.A.S.
- ✓ K.0.10 : Fourniture et pose d'un plan de travail hauteur (1100m) avec 5 pieds inox. 0
Dimension 2800mm*600mm et 1600mm*600mm
- ✓ K.0.11 : Fourniture et pose d'un habillage de passage de porte jambages et linteau.
Dimension 1020*2080mm.
- ✓ K.0.12 : R.A.S.
- ✓ K.0.13 : R.A.S.

- ➡ Réalisation de tous les travaux nécessaires au parfait achèvement des ouvrages tels que indiqué sur le plan et au CCTP. Et suivant les normes en vigueur.



2022

CCTP LOT 8

Travaux complémentaires pour le réaménagement d'EOLE



Stephane VERK

02/04/2022

Lot n°8 - Peinture

⇒ CONSISTANCE DES TRAVAUX :

- ✓ L'entrepreneur devra la fourniture de tous les produits propres à l'exécution des travaux, de l'outillage et du matériel d'exécution ainsi que les échelles et échafaudages nécessaires à leur mise en oeuvre de même que tous les transports et manutentions diverses.
- ✓ Il devra la reconnaissance des fonds et sera tenu de signaler ceux qui ne sembleraient pas offrir une garantie suffisante pour la bonne tenue des peintures prévues.
- ✓ Il devra vérifier que le système de peinture prescrit au présent CCTP est cohérent, et que les sous-couches sont compatibles avec les finitions et la nature des supports. De ce fait, il sera utilisé de préférence les systèmes complets en provenance d'un même fabricant.
- ✓ Les surfaces peintes devront satisfaire aux performances imposées par les tests du CSTB (publiés dans le cahier n° 695 de juin 1969) suivant les différentes familles des locaux.
- ✓ L'entrepreneur devra tous les raccords de peinture après exécution des jeux éventuels, sur toutes les canalisations et appareils de plomberie, après les essais de mises en service de l'installation. Il devra également vérifier et s'assurer après peinture du bon fonctionnement de toutes les ouvertures.
- ✓ L'entrepreneur sera tenu de respecter tous les tons donnés qui seront choisis par le Maître d'oeuvre parmi les cartes d'échantillons de la marque citée en référence. Ces teintes ne devront pas faire l'objet d'une mise au ton approximative par l'entrepreneur, au moyen de colorants divers autres que ceux préconisés par le fabricant.
- ✓ Avant toute application, l'entrepreneur sera tenu de présenter au Maître d'oeuvre des échantillons correspondant en qualité et mise à la teinte, à ceux décrits dans le programme couleur.
- ✓ Une différence de teinte pourra être demandée par le Maître d'oeuvre entre la sous-couche et la finition, L'entrepreneur devra en outre se rendre compte sur place de l'état des lieux et des difficultés éventuelles d'exécution des travaux.

- ✓ Après préparation de toutes les surfaces seront peintes, sur certaines cloisons une fibre de verre idem CHB sera appliquée et elles devront satisfaire aux divers essais, DTU. Les produits utilisés seront de marque et de réputation établis telles que SIKKENS, CORONA et de travaux soignés (ou similaire).

- ✓ Dans certains locaux il pourra être réclamé de la polychromie.

- ✓ Toutes les surfaces murs, cloisons, bois, fer, etc... de tous les locaux, y compris raccords.

- ✓ **Nettoyage avant réception** :
- Il sera effectué un nettoyage soigné de tous les locaux zone travaux avant livraison

⇒ LOCALISATION :

- ✓ K.0.08 : Préparation des supports « cloisons».
Mise en peinture de toutes les parois verticales. (S : 47m²)
Mise en peinture cadre de porte 90*205 (2 cadres)
Fourniture et pose d'une barre de seuil. Dimension 1m

- ✓ K.0.09 : Préparation des supports « cloisons».
Mise en peinture de toutes les parois verticales. (S : 20m²)
Mise en peinture cadre de porte 90*205 (1 cadre)

- ✓ K.0.10 : Préparation des supports « cloisons».
Mise en peinture de toutes les parois verticales. (S : 43m²)
Mise en peinture cadre de porte 90*205 (2 cadres)

- ✓ K.0.11 : Préparation des supports « cloisons».
Mise en peinture de toutes les parois verticales. (S : 42m²)
Mise en peinture cadre de porte 90*205 (1 cadre)

- ✓ K.0.12 : Préparation des supports « cloisons».
Mise en peinture de toutes les parois verticales. (S : 45m²)
Mise en peinture cadre de porte 90*205 (2 cadres)
 - ✓ K.0.13 : Préparation des supports « cloisons».
Mise en peinture de toutes les parois verticales. (S : 45m²)
Mise en peinture cadre de porte 90*205 (2 cadres)
- ➔ Réalisation de tous les travaux nécessaires au parfait achèvement des ouvrages tels que indiqué sur le plan et au CCTP. Et suivant les normes en vigueur.